



Paris, le 29 juin 2022,

Monsieur le Doyen,

L'Appep s'étonne de la formulation de la question C.2 qui suit l'extrait de l'*Encyclopédie* proposé aux candidats de la voie technologique (« Des témoignages concordants suffisent-ils à établir la vérité ? »). Celle-ci est certes conforme [à la note de service \(n°2020-004 du 11-02-2020\)](#) définissant l'épreuve, mais en contradiction avec [les attendus qui accompagnent les sujets zéro](#). Aux termes de ces derniers, en effet, « dans la partie « C », il n'est pas demandé [au candidat] de donner son avis sur la position de l'auteur ou de polémiquer en exposant d'autres théories, mais de rendre pleinement compte de l'argument et de la position qu'y tient l'auteur de l'extrait. Invitation est donc faite au candidat de répondre tout d'abord à une question qui concerne un concept ou une proposition jouant dans le texte un rôle déterminant, pour examiner ensuite ce qu'il en est de la portée générale du texte et de l'argument ». Or, la question C.2. invite les candidats à interroger l'idée principale du texte, en donnant sa formulation explicite, alors que les mêmes attendus précisent que « contrairement à un usage antérieur, l'idée générale du texte n'est pas révélée dans le questionnaire ». L'Appep ne peut que se féliciter de la formulation retenue, qui apporte un point d'appui précieux aux candidats et qui, du reste, est conforme à sa demande constante depuis deux ans. Mais il faudrait clarifier ces attendus : quel crédit les professeurs doivent-ils leur accorder ?

Par ailleurs, nous regrettons que l'extrait d'un article écrit par l'abbé de Prades ait fautiveusement été attribué à Diderot. Il est vrai que le caractère collaboratif de l'*Encyclopédie* constitue un obstacle, parfois redoutable, à l'identification de ses différents auteurs. Reste que Diderot a éprouvé, dans le préambule qu'il a rédigé, la nécessité de prendre ses distances avec la position de l'auteur de l'article. Au minimum, l'ajout d'une note précisant cette donnée éditoriale aurait été bienvenu.

Enfin, nous nous permettons, Monsieur le Doyen, de vous rappeler l'engagement pris par le groupe philosophie de l'Inspection Générale lors de l'audience du 26 septembre 2017 : oeuvrer à un plus grand renouvellement des commissions de conception et de test des sujets en limitant à quatre ans la participation des professeurs ; trouver les modalités pour associer davantage les professeurs au processus de conception et de sélection des sujets.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur de Doyen, l'expression de ma respectueuse considération.

Marie Perret

Présidente de l'Appep

marie.perret2@gmail.com